



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP 80 17/12/2014

RETRAITES COMPLEMENTAIRES : PAS DE CATASTROPHISME !

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Les régimes complémentaires de retraite sont confrontés à un faible accroissement de leurs ressources. En effet, ces dernières reposent sur les salaires dont l'assiette est en forte diminution compte tenu du contexte de chômage élevé. De plus il y a une forte augmentation des dépenses sous l'effet de l'arrivée à la retraite des générations du baby boom.

Les partenaires sociaux engageront, le 17 février 2015, une négociation qui aura pour objectif de trouver les mesures d'équilibre des régimes L'AGIRC¹ et ARRCO². Dans cette perspective, le Comité Directeur de la CFE-CGC a fixé, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, les orientations que devront approfondir ses négociateurs :

Dossier suivi par :

Serge Lavagna

Secrétaire National
☎ : 06 69 79 03 26
serge.lavagna@cfecgc.fr

- La fusion de L'AGIRC et de L'ARRCO en un régime unique, cela n'est pas une option acceptable pour la CFE-CGC. Chacun des régimes, pris séparément, est déficitaire. On voit mal comment de l'addition de deux déséquilibres distincts pourrait résulter un équilibre global.
- Dans le cadre du maintien de deux régimes distincts, la CFE-CGC souhaite n'exclure à priori aucune mesure permettant leur retour à l'équilibre et leur consolidation.

Pierre Jan

Presse et institutions
☎ : 01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Pour la CFE-CGC, la sauvegarde de la retraite complémentaire nécessitera un effort partagé entre tous les participants au système : salariés, retraités, entreprises.

Les partenaires sociaux ont démontré, depuis 1947, leur capacité à assumer leurs responsabilités de gestionnaires et de négociateurs de la retraite complémentaire. Ils sauront à nouveau, face à une situation difficile, prendre les mesures propres à garantir aux plus jeunes générations une retraite complémentaire décente.

¹ Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres

² Association pour le Régime de Retraite COmplémentaire des salariés